



Lettre d'information historique n° 8

« La Gare d'Aillevillers »

Délibération du 18 décembre 1858

L'an 1858, le 18 décembre, le conseil municipal de la commune de Corbenay s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Joseph Faivre, maire, en suite de l'autorisation de M. le Préfet en date du 8 décembre courant. A cette séance étaient présents les conseillers municipaux soussignés.

M. le Maire dépose sur le bureau l'arrêté de M. le Préfet du 8 décembre 1858 qui ordonne une enquête d'utilité publique sur le projet présenté par la Compagnie du chemin de fer de l'Est, pour l'emplacement des stations établies sur le chemin de fer de Nancy à Gray aux territoires des communes d'Aillevillers, Saint-Loup et Conflans, invite le conseil à en prendre connaissance, à délibérer à cet effet et à donner son avis sur la minute des observations et réclamations des habitants. Le Conseil,

Vu l'arrêté de M. le Préfet du 8 du présent mois

Vu le plan des lais et le rapport présenté par l'ingénieur en chef de la compagnie, ensemble le plan général de la ligne

Vu l'arrêté de M. le Préfet du 8 du présent mois

Voit avec plaisir l'emplacement des neuf stations qui avoisinent le village de Corbenay; mais il adresse de justes réclamations au sujet de la dénomination de la grande gare du chemin de fer de Favorney-Epinal qu'on paraît vouloir appeler sans raison ni motif « d'Aillevillers »; désignation qui, si elle était acceptée porterait le plus grand préjudice aux habitants et industriels de la commune.

Cette gare n'est nullement placée sur le territoire d'Aillevillers mais elle sera entièrement construite sur le territoire de Corbenay, très peu éloignée de ce village important où passent les routes de Fougerolles-Val d'Ajol-Remiremont, toute la montagne, celle de Luxeuil-Saint Loup, enfin qui va être traversée par la route impériale de Plombières à Luxeuil qui va se faire.

Cette commune possède de grands établissements industriels, comme moulins de commerce, scieries et autres. Chaque année, de nouveaux établissements se construisent sur ses riches cours d'eau.

Par ces considérations de premier ordre ne doit-on pas appeler la gare du nom de Corbenay où elle est placée ?

N'y a-t-il pas aussi ingratitude à ne pas le faire ?

Où est la commune qui s'est montrée aussi accommodante, aussi facile que Corbenay quand il s'est agi de la cession importante de ses forêts où la ligne de chemin de fer passe, le conseil a accepté sans contestation l'offre de la compagnie.

Les habitants si nombreux qui ont eu à traiter avec la compagnie se sont montrés eux aussi remplis de bonne volonté, et tous, sans exception, ont accepté les offres qui leur ont été faites et les employés chargés de ces acquisitions n'ont pu s'empêcher de le reconnaître et d'en témoigner leur satisfaction. Toutes ces raisons, nous l'espérons, fixeront votre attention et vous détermineront à écouter favorablement la prière des soussignés, en donnant à la grande gare le nom de gare d'Aillevillers et Corbenay.

Il estime en outre qu'il y a lieu de faire droit aux réclamations faites par les différents habitants de la commune, notamment celle pour la construction de chemin de défrèvement au midi de la ligne dans les cantons de champ dit « aux Tilles » et « aux champs Corey » et autres ayant pour objet l'élargissement des aqueducs et le maintien des prises d'eau pour l'irrigation des prés qui n'ont de valeur que par ce seul moyen.

Délibéré en séance à Corbenay les an, mois et jour avant dits.

Membres du conseil : (signataires de cette délibération)

Joseph Faivre (Maire), Emmanuel Pétrement, François Bigey, Pierre-Alexis Devoille, Jean-Baptiste Bigey, Jean-Baptiste Bardoz, Joseph Doillon, Marie-Joseph Doillon, Félix Simonin, Pierre-François Poirot, Augustin Duhaut, Célestin Bigey

Georges BARDOT